

**Livret de directives à l'intention
des femmes de l'Université
Fédérale d'Uberlândia**

CAMPANHA MESES COLORIDOS

AGOSTO

*Lilás**

*** Campagne des mois colorés : Août Lilas**





Diretoria de Qualidade de Vida e Saúde do Servidor (Dirqs)

Av. Mato Grosso, 3370
Bloco 4E do Campus Umuarama
CEP: 38405-314 - Uberlândia - MG
+55 (34) 3225-8080
www.progep.ufu.br/dirqs



POSTO AVANÇADO SANTA MÔNICA

Av. João Naves de Ávila, 2121
Bloco 1J do Campus Santa Mônica
CEP: 38408-100 - Uberlândia - MG
(34) 3239-4168 e 3239-4361

POSTO AVANÇADO GLÓRIA

BR 050, Km 78
Sala 108 Bloco 1B - Campus Gloria
CEP: 38410-337 - Uberlândia - MG
(34) 3239-4411

Elaboração de conteúdo: equipe multiprofissional do Setor Integrado de Ações de Promoção à Saúde do Servidor (Siapss). Diagramação: Cristiano Vieira Sobrinho.
Tradução: Maria Clara Abrão, Igor Maestri, Anahi Vollet et Gabriel Prado(Equipe ProInt)
Uberlândia, 2026.





Guide d'orientation à l'intention des femmes de l'Université fédérale d'Uberlândia

Setor Integrado de Ações de Promoção à Saúde do Servidor
Diretoria de Qualidade de Vida e Saúde do Servidor
Pró-reitoria de Gestão de Pessoas
Universidade Federal de Uberlândia



Découvrez l'Août lilas

Mois de sensibilisation à la lutte contre
les violences faites aux femmes.

4

La campagne « Août Lilas » a été créée en référence à la Loi Maria da Penha (Loi fédérale n° 11.340/2006), promulguée le 7 août 2006. Elle a été élaborée afin de protéger les femmes et de sensibiliser la société à la nécessité de mettre fin à la violence.

La Loi Maria da Penha considère la violence domestique et familiale à l'égard des femmes comme « toute action ou omission fondée sur le genre qui leur cause la mort, des blessures, des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, ainsi que des préjudices moraux ou patrimoniaux ».

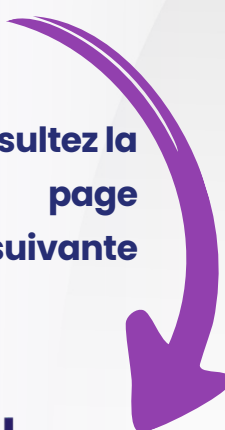
Politique Institutionnelle de Valorisation et de Protection des Femmes à l'UFU

Depuis 2021, l'UFU mène des actions visant à promouvoir et à défendre les droits des femmes, ainsi qu'à lutter contre et à prévenir toutes les formes de violence à leur encontre au sein de l'université. C'est dans ce contexte qu'a été créée la CPMulheres, la Commission permanente chargée du suivi de la politique institutionnelle de valorisation et de protection des femmes de l'UFU.

CPMulheres

Av. João Naves de Ávila, 2121
Campus Santa Mônica da UFU
Bloco 1A – Sala 146

**Consultez la
page
suivante**



Politique Institutionnelle de Valorisation et de Protection des Femmes à l'UFU

La Résolution considère comme violence à l'égard des femmes toute action ou conduite fondée sur le genre qui cause un préjudice affectif, psychologique, émotionnel, social, moral, patrimonial ou portant atteinte à l'intégrité raciale, ainsi que toute souffrance physique ou sexuelle, voire la mort, lorsqu'elle survient au sein de la communauté universitaire.

Dans les cas de harcèlement, s'ajoutent certaines caractéristiques spécifiques : la répétition ou l'insistance importune dans le cas du harcèlement moral, et une position hiérarchique supérieure de l'auteur dans le cas du harcèlement sexuel.

CPMulheres de l'UFU

7

La CPMulheres offre un soutien aux femmes victimes de toutes les formes de violence survenues au sein de l'université. Elle s'adresse à toutes les femmes, quel que soit leur statut, qui travaillent ou étudient à l'UFU.

La Commission a été officiellement créée dans le cadre de la campagne « Août Lilas » et réunit des enseignantes, des techniciennes administratives, des étudiantes et des collaboratrices, ainsi que des représentantes de la société civile possédant une expérience dans l'enseignement, la recherche, l'extension universitaire ou l'accompagnement étudiant dans le domaine de la défense des droits des femmes.

Découvrez les principaux concepts:

(D'accord avec la politique de l'UFU)

8

Types de Violence:

Physique: frapper avec les poings, donner des coups de pied, battre, pousser, cracher, crier, intimider;

Morale: diffamer, calomnier, propager des rumeurs, proférer des injures, détruire l'estime de soi, se moquer, utiliser des graffitis dépréciatifs ou des expressions discriminatoires;

Patrimoniale: voler, dérober, détruire totalement ou partiellement les biens d'autrui, empêcher l'usage de biens, contrôler l'accès aux biens, exercer un contrôle financier ou restreindre la liberté liée à un stage;

Psychologique: harceler, effrayer, terroriser, intimider, dominer, manipuler, faire du chantage, tourmenter ou ironiser.

Découvrez les principaux concepts:

(D'accord avec la politique de l'UFU)

9

Raciale: dénigrer des caractéristiques ou l'apparence propres aux personnes noires, encourager ou inciter à la discrimination à l'égard des femmes noires ;

Sexuelle: harceler, contraindre, abuser, ou obliger une personne à assister à des comportements à caractère sexuel ;

Sociale: dévaloriser, ignorer, isoler ou exclure ;

Verbale: insulter, injurier ou attribuer des surnoms péjoratifs;

Virtuelle: dénigrer une personne, envoyer des messages intrusifs portant atteinte à son intimité, diffuser ou modifier des photos et des données personnelles de manière à provoquer une souffrance ou à créer un préjudice psychologique et social.

Découvrez les principaux concepts:

(D'accord avec la politique de l'UFU)

10

Cyberharcèlement : acte par lequel une personne menace, harcèle, humilie ou importune une autre personne au moyen d'outils électroniques tels qu'Internet, les sites web, les réseaux sociaux, les blogs, le courrier électronique, les messages téléphoniques, les enregistrements vidéo ou tout autre moyen de violence à distance.

Les exemples de violence mentionnés ci-dessus n'excluent pas d'autres situations susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique, psychologique, professionnelle, académique ou sociale des femmes.

Autres concepts à connaître:

11

Attouchement sexuel

Commettre, à l'encontre d'une personne et sans son consentement, un acte à caractère sexuel dans le but de satisfaire sa propre libido ou celle d'un tiers. La peine prévue est une peine d'emprisonnement de 1 à 5 ans (Loi n° 13.718/2018).

Exemples: compliments ou invitations gênants, avances insistantes, contacts physiques inappropriés (embrassades ou baisers sans consentement), etc.

Harcèlement sexuel

Contraindre une personne dans le but d'obtenir un avantage ou une faveur de nature sexuelle, en abusant de sa position de supérieur hiérarchique ou de l'autorité liée à l'exercice d'un emploi, d'une fonction ou d'une charge. La peine prévue est une peine d'emprisonnement de 1 à 2 ans (Loi n° 10.224/2001).

Exemples: exhiber ses parties intimes, imposer des contacts physiques ou des caresses inappropriés, etc.

Soyez attentif(ve) !

Tout harcèlement n'est pas nécessairement sexuel. Découvrez la définition ci-dessous pour apprendre à les différencier.

Harcèlement moral :

Toute conduite abusive (gestes, paroles ou attitudes) qui se répète de manière systématique et qui porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychique ou physique d'un travailleur. (CNJ – Conseil national de la justice du Brésil)

Exemples : critiquer une personne de façon répétée, l'exclure de la vie de l'équipe, la surcharger volontairement de tâches, etc.

Autres lois dans ce contexte :

Loi nº 14.540/2023 – Programme de prévention et de lutte contre le harcèlement sexuel, les autres infractions portant atteinte à la dignité sexuelle et les violences sexuelles au sein de l'administration publique.

Loi nº 14.457/2022 – Programme « Emprega + Mulheres » (Emploi + Femmes), visant à promouvoir l'insertion, le maintien et l'évolution professionnelle des femmes sur le marché du travail.

À propos des auteurs des violences

(Selon la Politique institutionnelle de l'UFU)

Qui peut être l'auteur de violences ?

Les auteurs présumés de violences peuvent être des membres du personnel, des prestataires de services, des collaborateurs ou des étudiants ayant prétendument commis un ou plusieurs actes de violence à l'égard de femmes avec lesquelles ils entretiennent une relation académique, professionnelle ou civile, ou qui se trouvent, pour quelque raison que ce soit, dans les locaux de l'UFU au moment des faits. Sont également concernés ceux qui adoptent eux-mêmes un comportement constitutif de harcèlement ou qui le commettent par l'intermédiaire d'une ou plusieurs autres personnes.

Découvrez certains des objectifs de la Politique institutionnelle de valorisation et de protection des femmes de l'UFU

14

- Combattre la violence, la discrimination, le racisme, l'intolérance et toute suppression de droits empêchant les femmes de participer à la vie active de l'institution et de bénéficier de l'ensemble de ses ressources ;
- Promouvoir un changement culturel à travers la diffusion de pratiques de référence en matière de prévention et de lutte contre la discrimination, la violence et le racisme à l'égard des femmes au sein de l'université ;
- Reconnaître la violence à l'égard des femmes comme structurelle, institutionnelle et historique, devant être traitée comme une question de sécurité, de justice sociale, d'éducation et d'exercice de la citoyenneté dans les espaces universitaires ;
- Réaffirmer le rôle de l'université en tant qu'agent de transformation sociale et de formation humaniste.

Canaux de signalement

15

Déposez votre signalement auprès de
l'Ombudsman (Ouvidoria) de l'UFU.

Campus Santa Mônica – Bloc 1A – Salle 133

Accueil du lundi au vendredi, de 7h30 à 17h

ouvidoria@reito.ufu.br | (34) 3239-4074

Si vous préférez, vous pouvez également enregistrer
votre signalement via la plateforme Fala.Br :

Accédez à : www.falabr.cgu.gov.br

**Commission d'éthique de l'Université fédérale
d'Uberlândia**

Av. Francisco Vicente Ferreira, 126 – quartier Santa Mônica

Bloc de la FAU – Salle 304, 3^e étage.

**Commission permanente de suivi de la Politique
institutionnelle de valorisation et de protection des femmes
de l'UFU (CPMulheres)**

L'adresse e-mail de contact est : cpmulheresufu@gmail.com.

Attention

Au sein de l'UFU, les signalements sont traités uniquement
dans le cadre administratif. Si vous souhaitez déposer une
plainte pénale, vous devez vous adresser aux organismes
suivants :



Canaux de signalement

16

Central de Atendimento à Mulher em Situação de Violência:
numéro 180 (fonctionne 24h/24 et l'appel est gratuit).

Polícia Militar:
numéro 190 (en cas d'urgence).

Ouvidoria Nacional dos Direitos Humanos:
<https://www.gov.br/mdh/pt-br/ondh>

Important:

Vous pouvez signaler des cas de violence de genre dans n'importe quel commissariat, même s'il ne s'agit pas d'un service spécialisé.

Si vous subissez une forme de violence ou si vous connaissez une victime, **DÉNONCEZ-LA !** Même si la victime ne porte pas plainte, les voisins, amis, membres de la famille ou toute autre personne peuvent également signaler une agression dont ils ont été témoins.

Réseau de soutien aux femmes

Acolhidas

Collectif féministe de lutte et de prévention contre les violences de genre, offrant une assistance juridique et psychologique gratuite aux victimes de violences de genre au sein de l'UFU.

Projet d'extension rattaché à l'ESAJUP.

Instagram : [@acolhidas.ufu](https://www.instagram.com/acolhidas.ufu)

E-mail : acolhidas.ouvidoria@gmail.com

Todas Por Ela

Projet d'extension de l'ESAJUP/UFU.

Assistance juridique GRATUITE aux femmes victimes de violence domestique et familiale.

Instagram : [@todasporela](https://www.instagram.com/todasporela)

Nefri

Noyau féministe des relations internationales

Il a pour objectif de promouvoir des études et des débats sur le rôle de la femme dans les relations internationales, dans les contextes national et mondial, et reçoit des signalements afin de les orienter vers les instances appropriées.

Instagram : [@nucleofeminista](https://www.instagram.com/nucleofeminista)

Réseau de soutien aux femmes

18

Nuavidas

Centre d'Attention Intégrale aux Victimes d'Agression Sexuelle. Il s'agit d'un service ambulatoire du HC-UFU, dont l'objectif est d'accueillir, traiter et orienter les personnes en situation de violence sexuelle.

Instagram : @nuavidas

Téléphone : (34) 3218-2157

Le saviez-vous ? Il n'est pas nécessaire de déposer une plainte (procès-verbal de police) pour demander de l'aide auprès du NUAVIDAS.

SOS Mulheres

WhatsApp: 34 99900-7862

Instagram: @sosmulheresudi

www.sosmulheres.org.br

Canaux d'accueil psychosocial à l'UFU

Setor Integrado de Ações de Promoção à saúde do Servidor (SIAPSS) – Dirqs/Progep

Accueil psychosocial pour les agentes de l'UFU et des fondations.

Av. Mato Grosso, 3370 – campus Umuarama

Prenez rendez-vous :

(34) 3225-8071 (appel et WhatsApp)

Divisão de Saúde Universitária (Disau) – Dirve/Proae

Accueil psychosocial pour les étudiantes et étudiants de l'UFU

Bloc 3E, salle 125 – campus Santa Mônica

Prenez rendez-vous :

(34) 3239-9558 (appel et WhatsApp)

Les travailleuses sous-traitantes doivent s'adresser au service des ressources humaines de leur entreprise pour bénéficier d'un accompagnement.

Proteger-se

Accueil psychosocial pour l'ensemble de la communauté

<https://conferenciaweb.rnp.br/wenconf/Atende>



Références

20

CAMPANHA Agosto Lilás traz reflexão sobre mulheres em situação de violência: Agência Câmara de Notícias, Brasília, 12 de agosto de 2024. Disponível em: <https://www.camara.leg.br/noticias/983502-campanha-agosto-lilas-traz-reflexao-sobre-mulheres-em-situacao-de-violencia/>

LEI dos crimes de importunação sexual e estupro (Lei nº 13.718 de 24 de setembro de 2018) – Disponível em: https://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_ato2015-2018/2018/lei/113718.htm

LEI Maria da Penha (Lei nº 11.340 de 7 de agosto de 2006) – Disponível em https://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_ato2004-2006/2006/lei/111340.htm

RESOLUÇÃO Consun nº 2, de 3 de maio de 2021 – Institui a Política Institucional de Valorização e Proteção das Mulheres da Universidade Federal de Uberlândia.



**Guide d'orientation à l'intention des femmes
de l'Université fédérale d'Uberlândia**

